

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information
83 ROUTE DE POMAREDE CAMP DEL SALTRE PRAYSSAC	173 m³	785174	015 mm	09/11/2024 179	10/10/2025 352	
	39 m³	785174	015 mm	10/10/2025 352	31/12/2025 391	Relevé estimé
TOTAL CONSOMMATION	212 m³					

Votre facture en détail

	Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable					353,44		372,88
Abonnement					45,53		48,03
Part AQUARESO	2e semestre 2025				26,03	5,50	
Part SAUR	2e semestre 2025				19,50	5,50	
Consommation					307,91		324,85
Part AQUARESO	10-11-24 / 31-12-25		212	0,4200	89,04	5,50	
Part SAUR	10-11-24 / 31-12-24		26	1,0830	28,16	5,50	
	Année 2025		186	1,0253	190,71	5,50	
► Organismes publics					111,94		118,10
Consommation					111,94		118,10
Conso. eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		212	0,3200	67,84	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)	Année 2025		212	0,1180	25,02	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)	Année 2025		212	0,0900	19,08	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,09 € / m3 soit 0,00209 € / litre					HT exonéré de TVA : 0,00 €	TVA 5,50 % : 25,60 €	Total facture TTC : 490,98 €
					HT soumis à TVA : 465,38 €	TVA sur les débits : 25,60 €	

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.